



ANNEXE 3
ELECTIONS AUX CONSEILS DES ECOLES DOCTORALES
Scrutin du mardi 26 novembre 2024 à 9 heures
au jeudi 28 novembre 2024 à 16 heures
LISTE DES CANDIDATURES

Les listes doivent obligatoirement être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée de chaque candidat.

Pour l'élection des représentants des doctorants, une photocopie de la carte d'étudiant doit être jointe **IMPERATIVEMENT** à la déclaration de candidature, ou à défaut un certificat de scolarité accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 12 novembre 2024 à 12 heures**.

(Attention, cette date est impérative. Aucune modification de liste ne sera possible après cette date).

Intitulé de la liste :

Conseil de l'Ecole Doctorale :

Représentée par :

Soutenue par : N° de téléphone :

Indiquer les candidats par ordre préférentiel (écrire en lettres capitales)

N°	NOM	PRENOM	INTITULE DE L'ED
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Fait à le Signature du délégué de liste

Cette liste doit être adressée :

- Soit en main propre, contre récépissé, à la DAJI (Bureau 305 du bâtiment Présidence)
- Soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Université Grenoble Alpes
Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Bâtiment Présidence
CS 40700
38058 GRENOBLE cedex 9